Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro ASSP, veuillez visiter :
bacproassp.fr/annales-sujets-et-corriges

Session 2023

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECTEUR PRODUCTION

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

Le sujet comporte **2 parties**

Pour la **partie 2** le candidat traitera au choix le **SUJET A** ou le **SUJET B**

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

L'annexe 1 pour le sujet A est à rendre avec la copie
Ou
l'annexe 2 pour le sujet B est à rendre avec la copie.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1 à 11

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Sujet

Composition du sujet :

Partie	Intitulé	Pages 2 à 11
Questionnement reposant sur une situation contextualisée		
1	Étude du contrat de maintenance Inexécution contractuelle Renouvellement de la flotte de l'entreprise	**3**
Réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion		
2	**Deux sujets au choix :** **Sujet A** : En quoi les actions éco-responsables sont des moyens de valoriser l'entreprise ? **Sujet B** : En quoi la formation tout au long de la vie (FTLV) est un levier essentiel pour répondre aux besoins des acteurs de l'entreprise ?	**4**
Dossier documentaire	**Documents**	**5 à 9**
	Annexes 1 ou 2 à rendre avec la copie	**10 à 11**

PARTIE 1 : Questionnement reposant sur une situation contextualisée

Vous êtes salarié associé depuis plusieurs années dans la SCOP ECOLOC (Société Coopérative et Participative), une entreprise de location de véhicules avec chauffeur, située en Île de France et qui compte 35 salariés en 2022.

L'équipe de direction de votre entreprise s'interroge sur le coût élevé de la maintenance et de la flotte de véhicules. De plus, actuellement les délais d'intervention sont importants, ce qui immobilise des véhicules. Vous avez contacté un nouveau partenaire : le garage itinérant « Demarre Itin » qui propose à domicile l'entretien de la flotte de véhicules. Le gérant a choisi ce nouveau prestataire et vous demande de présenter à l'ensemble des salariés les nouvelles modalités négociées. Vous préparez votre intervention lors de la prochaine réunion de pilotage.

À l'aide du **document 1** et de vos connaissances :

1 - Précisez l'intérêt de ce contrat pour votre entreprise.

2 - Indiquez les contraintes engendrées par ce contrat pour votre entreprise.

Les premières prestations se sont bien déroulées, mais le prestataire vous signale des dépassements kilométriques sur quelques véhicules.

3 - Précisez la conséquence engendrée par le dépassement de l'option kilométrique sélectionnée par l'entreprise.

4 - Indiquez quelle procédure suivre en cas de dépassement kilométrique.

À l'occasion d'une prestation pour un client, l'un des chauffeurs a été blessé et le véhicule de l'entreprise endommagé. Notre client n'a subi aucun dommage. Cependant, l'expertise de l'assurance a démontré que l'accident est dû à un défaut de maintenance des freins.

5 - Identifiez les dommages subis, la faute commise et l'existence d'un lien de causalité.

6 - Déterminez le ou les responsables et les responsabilités engagées par chaque partie.

Demarre Itin', alerté par l'accident, fait remarquer au gérant que la flotte de véhicules est vieillissante et qu'il faudrait envisager son renouvellement. Il nous informe que la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) implique de prendre en considération l'acquisition de véhicules à faible émission (VFE) et la présence de bornes de recharge électrique sur le parking des professionnels. Ce renouvellement porterait sur une flotte de 30 véhicules et nécessiterait l'installation de bornes de recharge sur le parking de l'entreprise. Vous réfléchissez aux conséquences de cette nouvelle disposition et aux opportunités qu'elle offre. Vous présenterez les obligations de l'entreprise découlant de cette réglementation.

À partir de vos connaissances et des **documents 2 et 3**,

7 - Précisez les conséquences de la loi LOM pour votre entreprise.

8 - Proposez au moins 3 opportunités et 3 menaces du choix des véhicules 100% électriques pour votre entreprise.

PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat
Réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A ou B)

SUJET A - En quoi les actions éco-responsables sont des moyens de valoriser l'entreprise ?

Salarié dans une petite entreprise spécialisée dans votre secteur d'activité, vous êtes sensibilisé à la question de la protection de l'environnement. Vous souhaitez partager vos connaissances concernant les éco-gestes et faire des propositions pour les mettre en œuvre dans votre entreprise. Vous faites part à votre employeur des pratiques que vous souhaiteriez améliorer.

Celui-ci vous demande de présenter une intervention argumentée sur les pratiques à mettre en place au travail qui s'appuiera sur une charte éco-responsable pour l'ensemble des collaborateurs.

À l'aide des **documents 4 et 5**, de vos connaissances personnelles et de vos expériences précédentes en entreprise, vous rédigez ce document comme suit :

- Vous compléterez, la charte éco-responsable (**annexe 1 à remettre avec la copie**) en décrivant 3 actions concrètes à développer dans cette entreprise de votre secteur d'activité afin de minimiser l'impact environnemental.

- Vous argumenterez, **sur votre copie,** l'intérêt pour l'entreprise et pour les salariés de mettre en œuvre des pratiques éco-responsables.

SUJET B - En quoi, la formation tout au long de la vie (FTLV) est un levier essentiel pour répondre aux besoins des acteurs de l'entreprise ?

Vous êtes salarié depuis 6 ans dans une entreprise spécialisée dans votre secteur d'activité et vous occupez désormais un poste de chef d'équipe. Lors de la dernière réunion de direction, il a été décidé de favoriser le recrutement interne pour répondre à un besoin de la structure lié aux nouvelles technologies.

Les postes à pourvoir nécessitent des savoir-faire spécifiques et certains collaborateurs de votre équipe n'ont pas le niveau de compétence requis.

Aussi, vous prenez l'initiative de les accompagner et de les sensibiliser à la nécessité de se former. Vous envisagez une réunion de présentation de la formation continue.

À l'aide des **documents 6 et 7**,

- Vous réaliserez un diaporama composé de 3 diapositives, à l'aide de l'**annexe 2 à rendre avec votre copie**, exposant 3 dispositifs de la formation continue.

- Vous rédigerez **sur votre copie** un argumentaire sur la nécessité de former les salariés pour l'entreprise et pour ses collaborateurs.

DOCUMENT n°1 - Extrait du contrat d'entretien des véhicules (Uniquement pour la PARTIE 1)

LE CONTRAT DEMARRE ITIN'
L'ENTRETIEN AUTO MENSUALISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES VÉHICULES

Établi entre : DEMARRE ITIN'
3, rue du Bonheur, 75013 Paris
Représenté par M. HENRY

Et la cliente, SCOP ECOLOC
45, Rue des Ecoliers 75008 Paris
Représentée par Mme VARDI
Tél: 06 45 47 47 45
Mail : ecoloc@gmail.com

Le contrat vous est présenté par votre Centre DEMARRE ITIN' et se compose des présentes Conditions Générales qui énoncent les prestations de service proposées, leurs limites, leurs exclusions, les conditions et modalités de fonctionnement du contrat. [...]

DEMARRE ITIN' s'engage à mobiliser tous les moyens d'action dont il dispose pour effectuer l'ensemble des dispositions prévues au contrat d'entretien et de maintenance préventive et curative des véhicules du souscripteur.
[...]

3. OPTION D'ENTRETIEN

3.1. Modalités d'application de l'option Réparation sur site

Le souscripteur choisit suivant ses besoins parmi les options suivantes :
- L'entretien sur site de l'entreprise cliente.
- L'entretien dans le centre DEMARRE ITIN'. [...]
[...]

4. PAIEMENT

4.1. Modalités de paiement

Le Souscripteur règle mensuellement les fractions de cotisations relatives à son Contrat compte tenu des options.
Le règlement doit être effectué à réception de la facture le 10 de chaque mois par virement bancaire.
[...]

4.2. Litiges

Dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, le tribunal compétent est celui du défendeur.

5. OPTION KILOMÉTRIQUE ANNUELLE

5.1 Choix des options

Le présent Contrat est établi pour une option de moyenne kilométrique annuelle inférieure ou égale à 15 000 km, soit une moyenne de 1 250 km par mois à la date de la demande de prise en charge.

Pour bénéficier des prestations d'entretien du Contrat, [...], une moyenne kilométrique sera calculée à date d'anniversaire du contrat ou selon les nécessités du contrat, en fonction de l'option choisie.

En cas de dépassement de cette moyenne kilométrique annuelle constaté au moment de la demande de prise en charge, DEMARRE ITIN' opposera un refus de prise en charge sauf régularisation par changement d'option (voir l'article 5.2).

5.2. Modification de l'option kilométrique

Le souscripteur a la possibilité de modifier l'option kilométrique annuelle initialement souscrite par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, 15 jours avant la date d'effet de la modification du contrat. [...]

Le Souscripteur choisit l'option kilométrique annuelle qui lui semble adaptée à ses besoins parmi les options suivantes concernant le kilométrage annuel :
- L'option inférieure ou égale à 15 000 km.
- L'option inférieure ou égale à 25 000 km.
- L'option supérieure à 25 000 km.

Source : Document conçu par les concepteurs du sujet

DOCUMENT n°2 - Voiture électrique : quelles opportunités pour les entreprises ? (Uniquement pour la PARTIE 1)

Voiture électrique : quelles opportunités pour les entreprises ?

Mobilité électrique : que dit la loi ?

Promulguée en 2020, la *loi d'orientation des mobilités* (LOM) vise à changer les habitudes de mobilité en entreprise. Cela induit des obligations concernant les modalités de recharge et le parc automobile des professionnels.

L'installation de bornes de recharge électrique en entreprise : une obligation ?

La loi incite les professionnels à installer des bornes de recharge électrique. Sur les parkings contenant plus de 200 places de stationnement, les entreprises sont tenues de poser au moins 2 bornes, dont l'une pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

[...] L'installation de bornes deviendra obligatoire en 2025 dans tous les bâtiments professionnels avec un parking de plus de 20 places. Comme le rappelle l'Avere, l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, (ces bâtiments) « devront disposer d'une borne par tranche de 20 emplacements de stationnement dont au moins un sera aux dimensions PMR ».

Électrifier les flottes d'entreprise

La décarbonation* du parc automobile est aussi à l'ordre du jour. Les renouvellements annuels des flottes composées d'au moins 100 véhicules de moins de 3,5 tonnes doivent s'effectuer selon les modalités suivantes :

- 10 % de véhicules à faibles émissions (voiture électrique ou hybride) dès le 1er janvier 2022,
- 20 % au 1er janvier 2024,
- 35% au 1er janvier 2027,
- 50% au 1er janvier 2030.

Outre répondre aux obligations légales, opter pour un véhicule utilitaire électrique ou des véhicules électriques signe l'engagement d'une entreprise dans la transition énergétique.

[...] Pour l'achat d'un véhicule électrique, les professionnels peuvent bénéficier :

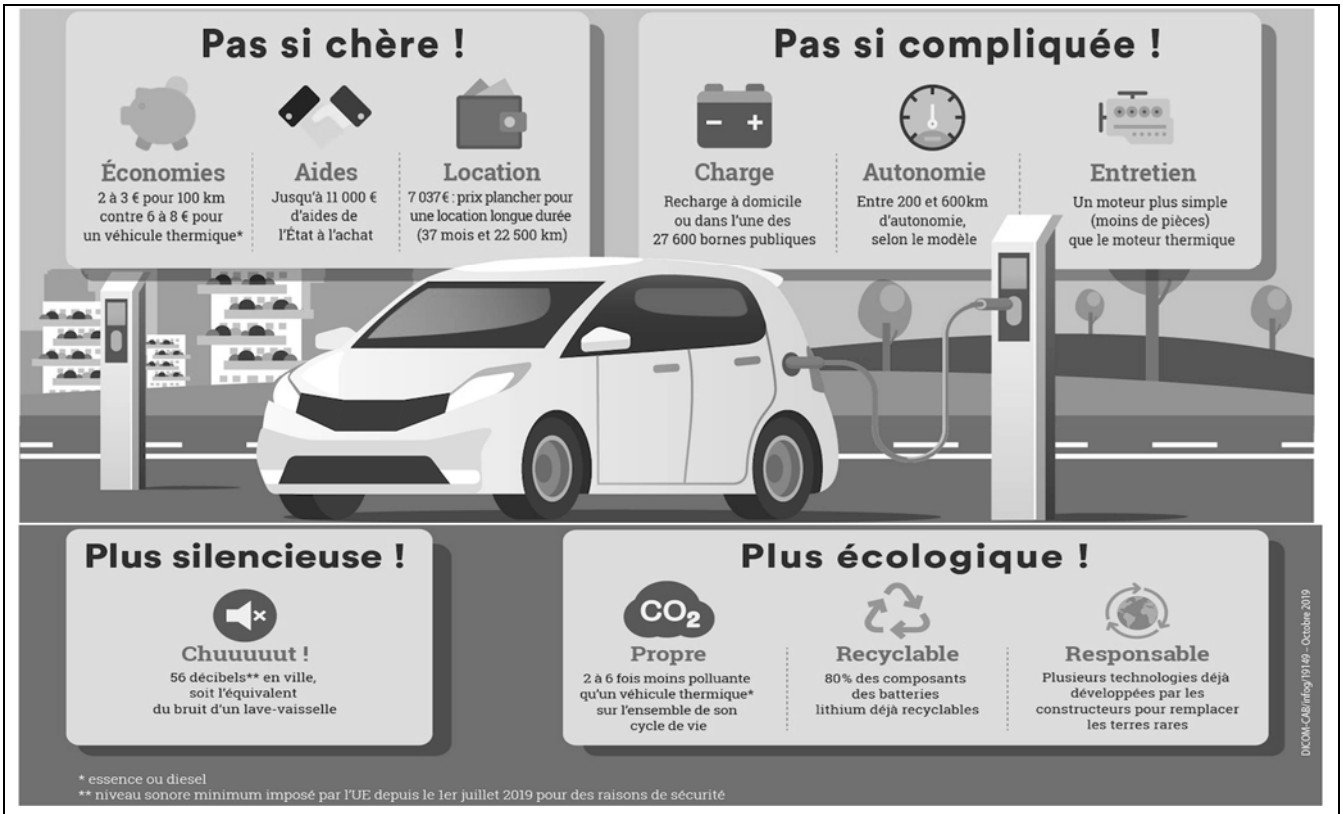
- d'une prime à la conversion allant jusqu'à 6 000 €, à condition de mettre au rebut un véhicule ancien et polluant ;
- d'un bonus écologique d'un montant maximal de 4 000 € pour les voitures et de 5 000 € pour les camionnettes.

La prime à la conversion et le bonus écologique sont cumulables. [...] Si le recours à la mobilité électrique permet de verdir le bilan carbone d'une entreprise, c'est aussi une opportunité de réduire les dépenses. [...]

*décarbonation : réduction progressive de la consommation d'énergies émettrices de gaz à effet de serre (combustibles fossiles)

Source : https://opera-energie.com
Mis à jour le 22/11/2022

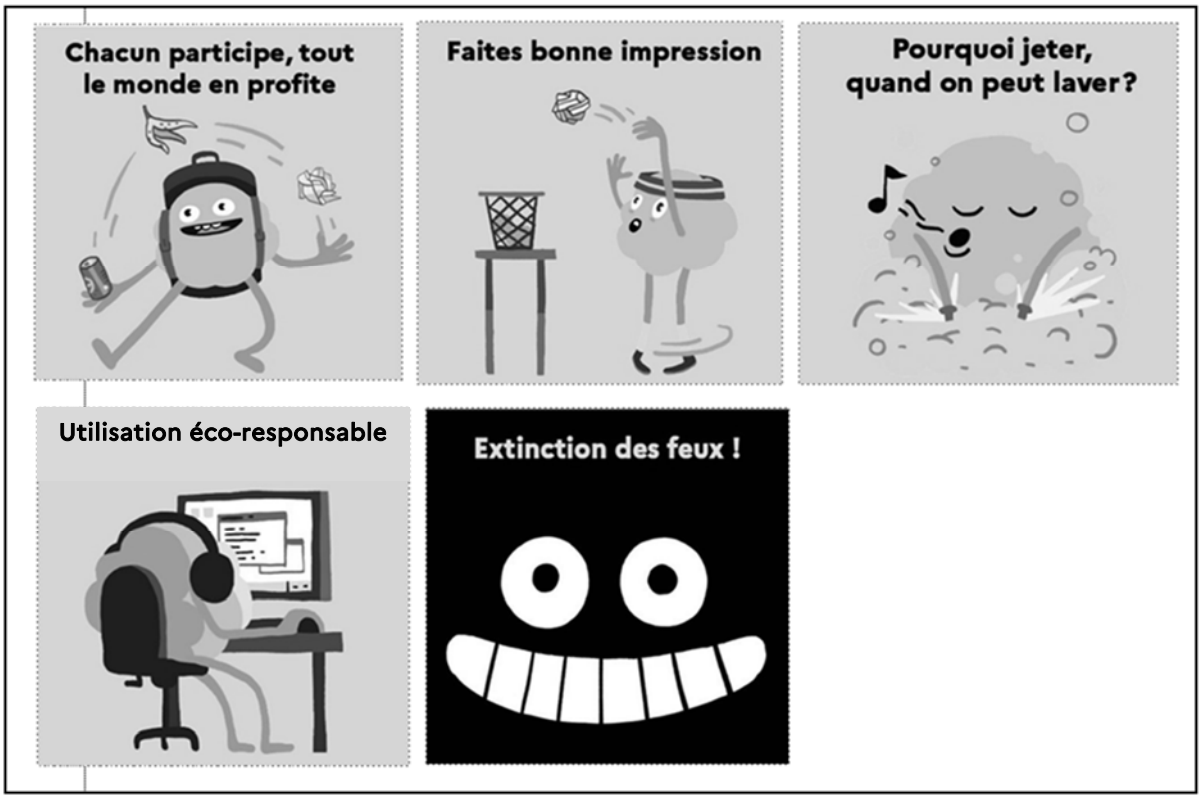
DOCUMENT n°3 - Développer l'automobile propre et les voitures électriques (Uniquement pour la PARTIE 1)



* essence ou diesel
** niveau sonore minimum imposé par l'UE depuis le 1er juillet 2019 pour des raisons de sécurité

Source : https://www.ecologie.gouv.fr/ 19/04/2022

DOCUMENT n°4 - Des exemples de sensibilisation à l'environnement
(Uniquement pour la PARTIE 2, du SUJET A)



Source : Document issu du site internet du ministère du travail et modifié par les auteurs du sujet.

DOCUMENT n°5 - RSE : Pourquoi mettre en place une démarche éco-responsable en entreprise ?
(Uniquement pour la PARTIE 2, SUJET A)

En intégrant de façon globale, les impacts sociaux et environnementaux dans ses critères de décision [...], dans le but d'améliorer et d'optimiser la gestion de ses processus, une entreprise peut obtenir de nombreux avantages.

Sans tomber dans le greenwashing*, l'image que renvoie une entreprise qui s'affiche comme éco-responsable permet d'améliorer sa réputation de manière conséquente. Elle crée un lien de confiance avec ses consommateurs, mais également avec ses collaborateurs. Cela lui permet de se différencier de la concurrence, de booster sa compétitivité et d'accéder à de nouveaux marchés.

*greenwashing est la méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique. La pratique du greenwashing est trompeuse et peut être assimilée à de la publicité mensongère.

Source : https://www.passion-entrepreneur.com/
21/09/2022

DOCUMENT n°6 - Qu'est-ce qu'un Compte Personnel de Formation ?
(Uniquement pour la PARTIE 2, SUJET B)

Compte Personnel de Formation

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- **s'ouvre** automatiquement en entrant dans la vie active
- **stocke** des droits de formation dès l'exercice d'une activité professionnelle
- **S'alimente** au rythme de 500€ par an, et est plafonné à 5 000€ ou à 8 000€ maximum si la qualification est inférieure au CAP
- **Peut être recommandé par l' employeur, c'est « gagnant-gagnant » :** Ainsi, je développe des compétences que je pourrai mettre en application au travail
- **Peut être utilisé h**ors du temps de travail ou pendant le temps de travail avec pour ce dernier une autorisation de mon employeur.

PERMET L'ACCES A DES FORMATIONS CERTIFIANTES OU QUALIFIANTES TELLES QUE :

- des compétences métier : électricien, financier, gestionnaire des ressources humaines...
- des compétences comportementales : communication écrite ou orale, conduite de réunion...

DES FORMATIONS SPECIFIQUES (OU NON) :

-"Agir Qualité Sécurité et Environnement développement durable & RSE"; "le numérique en entreprise"...

DES DISPOSITIFS MULTIPLES :

-un accompagnement VAE, un bilan de compétences, le permis B et poids lourds, l'accompagnement à la création ou la reprise d'une entreprise ...

Source : Document conçu par les concepteurs du sujet

DOCUMENT n°7 - Avantages de la formation continue
(Uniquement pour la PARTIE 2, sujet B)



Source : https://interiminfo.com/
Année 2022

Annexe 1 - Charte éco-responsable (Uniquement pour la PARTIE 2, SUJET A)

Action 1	Action 2

Action 3

Annexe n°2 - Exemple de diaporama (Uniquement pour la PARTIE 2, SUJET B).

Dispositif de formation N° 1

Dispositif de formation N° 2

Dispositif de formation N° 3

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.